

20-SEP-2007

DYGALL

COMMERCIAL

**Un Inoculant pour la
suppression des TUMEURS
DU COLLET sur les
PLANTES EN PÉPINIÈRES.**

GARANTIE

Contient approximativement 5×10^9 unités
formant des colonies de
Agrobacterium radiobacter,
souche K84 par gramme.

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX / SENSIBILISANT POTENTIEL
À ÊTRE EMPLOYÉ PAR LE PERSONNEL QUALIFIÉ DES PÉPINIÈRES SEULEMENT
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

Contenu net: 160g

Date de fabrication:

ENTREPOSAGE ET DURÉE DE CONSERVATION – Afin d'assurer la
pureté microbienne et le nombre de bactéries vivantes, Dygall doit être
entreposé dans son contenant d'origine à des températures au-dessus
de 5°C et utilisé dans les quatre mois suivant la date de fabrication.

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 21106
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AgBioResearch Ltd,
Boîte Postale 3414,
Richmond, Nouvelle-Zélande

MORI NURSERIES LTD
R.R.2 Niagara-sur-le-Lac
Ontario LOS 1J0
(905) 468-3217

LIRE LES INSTRUCTIONS SUIVANTES AVANT L'EMPLOI

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après le travail.
- Irritant doux pour les yeux. Éviter le contact avec les yeux.
- Peut causer une sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou les particules. Tous les travailleurs qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables et des chaussures avec des chaussettes. De plus, porter des lunettes protectrices et un respirateur filtrant les poussières/le brouillard (approuvé par le NIOSH/MSHA avec le préfixe TC-21C) ou un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques lors du mélange, du chargement et durant les opérations de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de Croplife Canada à: www.croplife.ca

Dygal est un produit biologique.

Lire soigneusement le mode d'emploi

ENTRÉPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS

PREMIERS SOINS

- En cas d'ingestion. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- En cas de contact avec la peau/les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Se laver avec beaucoup de savon et d'eau. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Général: Obtenir de l'aide médicale immédiatement si une irrigation ou des signes de toxicité apparaissent, persistent ou sont sévères. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES - Traiter symptomatiquement

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DYGALL

COMMERCIAL

UN INOCULANT POUR LA SUPPRESSION DES TUMEURS DU COLLET SUR LES PLANTES EN PÉPINIÈRES.

**À ÊTRE EMPLOYÉ PAR LE PERSONNEL QUALIFIÉ DES
PÉPINIÈRES SEULEMENT**

GARANTIE

Contient approximativement 5×10^9 unités formant des colonies de
Agrobacterium radiobacter, souche K84 par gramme.

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

Contenu Net: 160g

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT CI-JOINTE
UTILISATION**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 21106

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AgBioResearch Ltd
Boîte Postale 3414, Richmond
NOUVELLE-ZÉLANDE

MORI NURSERIES LTD
RR2 Niagara-sur-le-Lac
Ontario LOS 1JO
(905) 468 3217

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après le travail
- Irritant doux pour les yeux. Éviter le contact avec des yeux.
- Peut causer une sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou les particules. Tous les travailleurs qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables et des chaussures avec des chaussettes. De plus, porter des lunettes protectrices et un respirateur filtrant les poussières/le brouillard (approuvé par le NIOSH/MSHA avec le préfixe TC-21C) ou un respirateur approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques lors du mélange, du chargement et durant les opérations de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

- En cas d'ingestion. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- En cas de contact avec la peau/les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Se laver avec beaucoup de savon et d'eau. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou un ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec les yeux. Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Général: Obtenir de l'aide médicale immédiatement si une irrigation ou des signes de toxicité apparaissent, persistent ou sont sévères. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES - Traiter symptomatiquement

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR. Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- **DYGALL** devrait être employé par le personnel qualifié de pépinières seulement.
- Les paquets non-ouverts de **DYGALL** doivent être entreposés dans un endroit frais jusqu'à requis pour l'usage.
- **DYGALL** devrait être employé avant la date d'échéance indiquée sur le paquet.
- Ne pas entreposer une partie d'un paquet ouvert de **DYGALL** puisqu' il peut se détériorer par la contamination et donner des piètres résultats.
- Ne pas employer d'eau ou d'équipement contaminé avec des produits chimiques qui pourraient être nocifs aux bactéries. Par exemple, cuivre, streptomycine, chlore.
- Ne pas ajouter de détergents, d'éléments trace, de fongicides, d'insecticides ou d'autres matériaux à la solution de **DYGALL**.
- Ne pas couper les paquets en moitié pour l'utilisation dans un volume d'eau réduit car la distribution des bactéries peut être inégale dans tout le paquet.
- La lumière du soleil est mortelle pour les bactéries et doit être exclue de la culture, de la solution, et des jeunes plantes inoculées ou des boutures avant la plantation.
- La solution préparée et non-utilisée pour plus de 3 jours devrait être éliminée dans un fossé peu profond afin d'être imbibée dans le sol.

DYGALL est produit à partir des cultures fournies par le Plant Diseases Division of the Department of Scientific and Industrial Research, Auckland, Nouvelle-Zélande.

INTRODUCTION

Il est important de se rappeler que **DYGALL** est un préventif pour les tumeurs du collet et devrait être appliqué aux plantes susceptibles avant l'exposition à la maladie ou au placement final dans le champ.

L'utilisation de **DYGALL** devrait être accompagnée par une bonne hygiène et une bonne gestion des pépinières.

Les plantes ligneuses susceptibles aux tumeurs du collet devraient être traitées:

Fruits à noyau: Abricots, Cerises, Nectarines, Pêches, Prunes, Pruneaux.

Fruits à pépin: Poires asiatiques et Poires européennes.

Baies: Mûres sauvages, Bleuets, Mûres de Boysen, Framboises.

Vignes: Raisins

Ornementaux: Chrysanthèmes, Clématites, Euonymus, Fruits à noyau ornementaux, Gypsophilia, Soucis, Roses.

Divers: Amandes, Châtaignes, Houblon, Peupliers, Noix, Saule, Genévrier, Cydonia.

MODE D'EMPLOI

Graines:

DYGALL peut être employé pour traiter une variété de graines y compris la pêche et les fruits à noyau .

1 paquet de **DYGALL** traitera approximativement 45 kilogrammes de graines.

Mélanger la quantité requise de **DYGALL** dans 1 litre d'eau propre dans une cuvette propre. Bien mélanger pour assurer une bonne dispersion des bactéries. Ajouter la boue de **DYGALL** à 50 litres d'eau dans un réservoir propre et mélanger complètement. Submerger les graines dans le mélange en utilisant un panier de maille. Enlever et laisser drainer sur le réservoir. Exclure toute la lumière du soleil durant l'opération. Planter immédiatement. D'autres graines peuvent être inoculées en ajoutant la quantité appropriée de **DYGALL** et d'eau en remplissant le réservoir jusqu'au niveau de 50 litres.

Porte-greffes:

DYGALL peut être employé pour traiter une variété de porte-greffes par exemple multiflora rosa et arbres fruitiers.

1 paquet de **DYGALL** traitera jusqu'à 7 500 boutures.

Mélanger la quantité requise de **DYGALL** à 1 litre d'eau, comme décrit pour les graines et ajouter 50 litres d'eau. Submerger les boutures dans le mélange, les enlever et les planter immédiatement. Maintenir les bouture inoculés dans un endroit frais et empêcher toute exposition à la lumière du soleil. D'autres boutures peuvent être inoculées en ajoutant la quantité appropriée de **DYGALL** + eau en remplissant le réservoir jusqu'au niveau de 50 litres.

Jeunes plantes et boutures racinées:

1 paquet de **DYGALL** traitera 3 500 jeunes plantes de fruits à noyau et de fruits à pépins et de boutures racinées.

1 paquet de **DYGALL** traitera 7 500 jeunes plantes ou boutures racinées de vigne ou petits fruits.

Mélanger la quantité requise de **DYGALL** à 1 litre d'eau, comme décrit pour les graines et ajouter 50 litres d'eau. Laver les racines de toute trace de sol ou de matière enracinante et couper les racines excessivement longues. Submerger les jeunes plantes dans le mélange et les laisser drainer de nouveau dans le réservoir. Empêcher toute exposition à la lumière du soleil. Planter les jeunes plantes traitées aussitôt que possible. D'autres plantes peuvent être inoculées en ajoutant la quantité appropriée de **DYGALL** + eau en remplissant le réservoir jusqu'au niveau de 50 litres.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))